

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis d'urgence N° 15/2012  
Concernant la mise en place d'un transport collectif et l'aménagement des arrêts de  
bus pour la desserte des zones industrielles « La Veyre et Rio Gredon »**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le 15 octobre 2012 à 19h00 à la  
Maison communale. Elle était composée de :

M.	Dominique Ruchet	Président
M.	Patrick Köhli	Rapporteur
Mme	Andréane Jordan Meier	
M.	Gérard Leyvraz	
M.	Alexandre Prélaz	
M.	Patrick Brunschwig	
Mme	Dominique Pasche	Excusée

Vu l'urgence du préavis la Commission des finances et la Commission ad-hoc ont siégé  
ensemble en début de séance.

Nous remercions M. le Syndic Alain Bovay, M. D. Monnet, Directeur des VMCV, M.  
Dominique Epp, Municipal délégué et M. J.P. Krummel, Chef du bureau technique pour les  
réponses à nos nombreuses questions ainsi que pour les compléments d'informations liés à  
ce préavis d'urgence.

M. Epp nous présente les principales modifications par rapport au Préavis 11/2012. Ces  
dernières sont de limiter les arrêts de bus à du marquage au sol et de les signaler par des  
panneaux d'arrêt provisoires aux arrêts de Plateau de la Veyre, Tennis, La Veyre d'En-Haut,  
Pont de Fenil et Grangette.

Néanmoins, il assure qu'il serait particulièrement improductif d'aménager l'arrêt de Ferreyres  
de manière provisoire et à fond perdu. En effet, les bus stationneront à cet endroit pour  
recadrer l'horaire. Aucun de ces aménagements ne pourrait être récupéré en cas de  
construction d'un arrêt définitif. La commission partage aussi cet avis.

M. Monnet, Directeur des VMCV, nous expose les différentes particularités liées à cette ligne  
TP. La cadence accélérée des bus permet une meilleure attractivité pour les usagers. Par  
conséquent, cette option coûte plus cher. Il rappelle tout de même que les VMCV, dans leur  
démarche publicitaire, ne manqueront pas d'approcher les différentes entreprises sises à la  
Veyre et Rio Gredon.

Différentes questions demeurent quant aux potentiels problèmes de croisement entre  
camions et bus sur la route de La Veyre d'en haut. Cependant, Monsieur le Syndic nous  
signale que le service des routes a pleinement donné son aval.

La Commission dans son analyse regrette d'avoir été mise devant le fait accompli face à ce  
projet important. Toutefois, elle estime nécessaire une desserte dans la zone industrielle et  
ceci d'autant plus qu'elle sera exigée dans le développement futur du plateau de La Veyre  
d'en haut.

La Commission, par contre, estime que la création d'un groupe de travail tel que proposé dans le présent préavis est indispensable. Une analyse par des personnes représentant, entre autre la Commune, siègera afin de trouver des solutions quant à l'amélioration de l'usage de cette ligne et une potentielle extension dans la Commune.

Pour officialiser cette proposition de la Municipalité, la Commission propose au Conseil Communal de la faire figurer en dernier paragraphe des conclusions de ce préavis.

Dans la discussion commune des deux Commissions, il en ressort qu'il serait judicieux d'apporter au seul budget 2013 la somme de Fr. 308'000.-

En conséquence, la Commission ad-hoc soumet au Conseil Communal les deux amendements suivants :

**1<sup>er</sup> amendement** : supprimer le dernier point des conclusions du préavis 15/2012 et le remplacer par :

- Autoriser la Municipalité à porter au budget de 2013 la part communale du financement du déficit de cette ligne, évalué à environ Fr. 308'000.-

**2<sup>ème</sup> amendement** : rajouter un paragraphe supplémentaire aux conclusions du préavis 15/2012 :

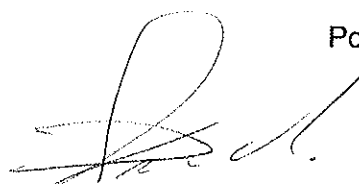
- Autoriser la Municipalité à créer un groupe de travail chargé de proposer des modifications à l'offre TP dès 2014.

#### **Conclusions :**

Au vu de ce qui précède, à cinq voix pour et un avis contraire, la Commission ad-hoc propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions amendées du préavis 15/2012, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 142'800.-
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à un emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans maximum ;
- Autoriser la Municipalité à porter au budget de 2013 la part communale du financement du déficit de cette ligne, évalué à environ Fr. 308'000.-
- Autoriser la Municipalité à créer un groupe de travail chargé de proposer des modifications à l'offre TP dès 2014.

St-Légier-La Chiésaz, le 16 octobre 2012

  
D. Ruchet, Président

Pour la commission

  
P. Köhli, Rapporteur